

Ces conditions générales de vente concernent l'ensemble des prestations proposées par Headerpop. Pour certains services spécifiques (Headersoft et abonnement Headersoft par exemple) elles seront complétées par un contrat transmis au client au moment de la signature du devis.

### 1. Interlocuteurs HEADERPOP

La facturation et le suivi administratif et technique sont effectués directement par la société HEADERPOP.

#### **POUR LA FRANCE ET LA BELGIQUE**

HEADERPOP BVBA  
Alfons Gossetlaan 23  
1702 Groot-Bijgaarden  
BELGIQUE  
Tél : +32 470 82 10 28  
TVA : BE0564971847  
IBAN : BE97737042835849 - BIC : KREDBEBB

#### **POUR LE CANADA**

HPOP CANADA  
1 place Ville-Marie, bureau 3900  
H3B4M7 Montréal  
CANADA  
Numéro d'entreprise : 1173074742  
TPS/TVH : 793 123 118 RT0001  
TVQ : 12 2505 6605 TQ0001

Email :  
HEADERPOP@HEADERPOP.com

Le suivi commercial sera effectué par la personne de contact qui aura assuré la présentation de l'offre auprès du client. Ainsi chaque bureau commercial (Biarritz, Montréal...) est indépendant pour assurer le suivi des clients de sa région.

### 2. Devis et Tarifs

Le prix de vente du service proposé correspond à celui observé sur le devis. Les tarifs sont clairement indiqués ainsi que les prestations correspondant à chaque formule. Les prix s'entendent en Euros ou en Dollars canadien en fonction du devis.

### 3. Délais de livraison

Pour les projets de communication, de consulting, de relations presse ou de développement informatique sur mesure, les délais seront spécifiés dans le devis fourni au client ou sous la forme d'un planning joint à l'offre. Dans la mesure du possible l'intervention proposée sera comptabilisée en heure ou journée d'intervention.

Pour les projets de réalisation de site internet avec le logiciel HEADERSOFT le planning est indiqué dans le contrat fourni avec le devis.

Pour les projets de communication, de consulting, de relations presse ou de développement informatique sur mesure

#### 4. Facturation et modalités de paiement

Pour l'Europe, les ventes sont facturées par Headerpop BVBA dont le siège social est en Belgique, les factures sont hors TVA pour une société domiciliée dans la zone intracommunautaire et disposant d'un numéro de TVA exceptée pour la Belgique où la TVA s'applique. Pour les sociétés domiciliées en dehors de la zone intracommunautaires les factures sont hors taxes.

Pour le Canada, les ventes sont facturées par la société Canadienne : Hpop Canada Inc. Les taxes Canadiennes s'appliquent sur les factures.

Pour le reste du monde, la facturation se fera au choix depuis la Belgique ou le Canada en fonction de la localisation du bureau en charge du projet.

Les modalités spécifiques de paiement sont indiquées sur chaque facture (délai et moyens disponibles)..

Pour un paiement récurrent sur plusieurs mois, nous mettons en place une formule d'abonnement avec paiement automatique.

#### 5. Acomptes

Les conditions de versement de la somme à payer sont spécifiées sur chaque devis dans la zone « remarques ».

Le versement du premier acompte constitue une preuve de la validation du devis dans son intégralité et ne pourra, en aucun cas, être restitué en cas d'abandon du projet par le client. Il est cependant possible de modifier le devis en fonction des circonstances, de l'avancement du projet et suite à un accord entre les deux parties. Un nouveau devis pourra alors être réalisé et l'acompte déjà versé pourra être imputé sur ce nouveau projet.

#### 6. Délais de paiement

Le délai de paiement est indiqué sur la facture et doit être respecté. Si le Client ne règle pas entièrement sa facture, HEADERPOP se réserve le droit d'interrompre les services vendus.

Le temps nécessaire au référencement d'un site Internet réalisé par HEADERPOP ne peut être pris en compte pour déterminer la fin de la réalisation de la prestation.

Pour toutes les prestations, HEADERPOP conserve la propriété intellectuelle des réalisations jusqu'à le complet paiement des factures dues. Une fois le paiement effectué les droits d'usage sont transmis dans le cadre prévu sur le devis.

#### 7. Hébergement de site internet et Nom de domaine

HEADERPOP recommande fortement au client de souscrire son hébergement auprès d'une société spécialisée dans l'hébergement de sites Internet recommandée par HEADERPOP. En optant pour la

solution d'hébergement proposée, le client bénéficie de l'assistance offerte de la part d'HEADERPOP pour installer et paramétrer son hébergement.

HEADERPOP ne peut en aucun cas fournir d'autres garanties que celles fournies par la société d'hébergement.

Dans le cas où le client confie l'hébergement de son site internet à l'hébergeur proposé HEADERPOP s'engage à déposer le nom de domaine, pour une durée de 12 mois. Le nom de domaine est renouvelable annuellement à la charge du client. Le nom de domaine sera déposé au nom du client qui en sera donc propriétaire.

Pour une prestation HEADERSOFT, les conditions d'hébergement sont spécifiées dans le contrat joint au devis.

### **8. Code source développements sur mesure**

Le client s'engage à ne pas modifier ou faire modifier le code source des développements réalisés par HEADERPOP (logiciels sur mesure, applications web), en cas de modification du code source HEADERPOP décline toute responsabilité si des dysfonctionnements apparaissent suite à ces modifications.

Le code source des logiciels développés sont la propriété exclusive de la société HEADERPOP et ne doit en aucun cas être copié, dupliqué ou cédé par le client. Un contrat de cession de droits pourra cependant être conclu sur demande du client.

### **9. Réalisations graphiques et rédactionnelles**

Dans le cadre des réalisations graphiques et rédactionnelles, pour permettre à HEADERPOP de fournir un travail optimum, le client s'engage à :

- Fournir un brief précis pour aider HEADERPOP à réaliser un travail qui lui convient, HEADERPOP peut aider le client à préparer ce brief sur simple demande,
- Transmettre des demandes de corrections par email ou par téléphone les plus argumentées possibles et groupées de façon à optimiser le temps de travail de chacun,
- D'éviter de trop nombreux aller et retours (3 maximum pour chaque propositions transmises)

### **10. Assistance, accompagnement et formations**

Maintenance logiciel sur mesure : nous offrons 1 an de garantie sur tous nos développements sur mesure. Nous vous proposons en complément un accompagnement annuel comprenant l'hébergement sur serveur sécurisé haute performance, la hotline et le support de notre équipe de consultants, le tarif est indiqué sur le devis initial du développement proposé.

### **11. Conditions de réalisation des missions de consulting, accompagnement**

Les prestations de conseils et les accompagnements (conseil en communication, e-marketing, relations presse et gestion réseaux sociaux entre autres) réalisées par la société HEADERPOP fonctionnent dans le cadre d'un accord :

- Définition des objectifs de la mission en accord avec le client
- Construction d'un plan d'actions avec planning
- Communication des résultats des actions menées et proposition d'amélioration ou modification du plan d'action si nécessaire.
- Rapport de fin de mission et proposition d'un nouveau plan d'action si le client souhaite continuer avec une nouvelle mission.

HEADERPOP s'engage à répondre à toutes les demandes du client et si certaines ne sont pas réalisables à lui en expliquer les raisons avec précisions. Même si HEADERPOP n'a qu'une obligation de moyen et non de résultat dans le cadre des missions de consulting, l'équipe HEADERPOP s'engage à faire de son mieux pour répondre aux attentes et objectifs de son client.

HEADERPOP se réserve le droit d'interrompre les missions de conseil (relations presse, rédactionnel conseils marketing...) dans les cas suivants :

- Si à plusieurs reprises le client ne répond pas aux questions posées permettant l'avancement du dossier, ou répond d'une façon non constructive et incomplète,
- Si le client est en retard et ne respecte pas le calendrier d'exécution mis en place,
- Si les réponses du client sortent du cadre d'une communication fluide, respectueuse ou professionnelle.

Dans le cas où la mission serait interrompue pour une des raisons précitées, HEADERPOP arrêtera la mission et facturera le temps déjà passé sur le dossier.

### **12. Engagement du client/contrat**

Le Client est engagé dans sa commande dès qu'il signe un devis. L'exécution de la commande a lieu à réception de l'acompte, et sera considérée comme entièrement exécutée à réception de la totalité de la somme due.

Le Client s'engage à fournir à HEADERPOP tous les documents, renseignements et informations afin de lui permettre de réaliser le service conformément aux besoins et souhaits du Client.

Les contrats de prestation de services ne peuvent être interrompus que si leur exécution n'a pas encore commencé avec l'accord du consommateur. Lors de l'acceptation des services, le Client complètera et signera le devis émanant du Concepteur.

### **13. Garanties client**

Tout développement informatique comportant un défaut de conformité reconnu, signalé dans le délai de 1 an, fait l'objet d'une remise en l'état, à l'exclusion de tout dédommagement, à quelque titre que ce soit. Le client est donc couvert 1 an à compter du jour de la livraison.

HEADERPOP assure la formation et le support du client pendant ce délai de 1 an notamment sur l'utilisation du logiciel développé.

Au-delà des 1 an de suivi, HEADERPOP restera à disposition du client pour le conseiller gratuitement et répondre à des questions techniques liées au site internet ou tout autre service facturé.

### 14. Confidentialité

#### **Périmètre de la confidentialité**

Chaque Partie gardera strictement confidentielles toutes données et informations de quelque nature que ce soit appartenant à ou détenues par l'autre Partie, que celle-ci aurait expressément identifiées comme confidentielles ou qui seraient manifestement non publiques, mises à disposition de la Partie réceptrice par la Partie émettrice ou dont la Partie réceptrice aurait pu avoir connaissance dans le cadre de l'exécution du Contrat (ci-après désignées par « Informations Confidentielles »). En cas de doute de la Partie réceptrice sur le caractère confidentiel ou public d'une information appartenant à ou détenue par la Partie émettrice, la Partie réceptrice devra interroger la Partie émettrice à ce sujet. Les Parties conviennent que le contenu du Contrat, tous documents émis en exécution du Contrat, les outils, méthodes et savoir-faire du PRESTATAIRE ainsi que les fichiers et données du CLIENT sont des Informations Confidentielles.

#### **Obligation de confidentialité**

Chaque Partie s'interdit d'utiliser les Informations Confidentielles de l'autre Partie pour toute autre fin que l'exécution de ses obligations au titre du Contrat et s'interdit de divulguer ces Informations Confidentielles à toute personne autre que celles qui ont besoin d'en avoir connaissance aux fins d'exécution du Contrat. Chaque Partie s'assurera que les détenteurs de parts de son capital social, ses mandataires sociaux, ses employés et ses cocontractants qui ont besoin d'avoir connaissance d'Informations confidentielles aux fins d'exécution du Contrat soient liés par une obligation de confidentialité de même portée que la présente obligation avant toute divulgation d'Informations Confidentielles à ceux-ci. Chaque Partie se porte fort du respect par les détenteurs de parts de son capital social, ses mandataires sociaux, ses employés et ses cocontractants de la présente obligation de confidentialité. Chaque Partie pourra communiquer, sous obligation de confidentialité, le Contrat et les documents afférents à son assureur, à ses partenaires financiers ou bancaires et à ses commissaires aux comptes.

#### **EXCEPTIONS À L'OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ**

La présente obligation de confidentialité ne concerne pas les informations qui étaient déjà licitement en la possession de la Partie réceptrice avant leur divulgation par la Partie émettrice ; qui auraient été fournies à la Partie réceptrice de façon non fautive et licite par un tiers ; qui étaient tombées ou tomberaient dans le domaine public de façon non fautive et licite ; que la Partie réceptrice serait obligée de divulguer par une obligation légale ou une décision de justice exécutoire mais seulement dans la limite de ce qui est nécessaire au respect de cette obligation légale ou décision de justice et sous réserve d'avoir informé la Partie émettrice par écrit dans le plus bref délai à compter de la connaissance de cette obligation de divulgation.

### 15. Services au client

Pendant la réalisation des travaux HEADERPOP fournira au client un ensemble d'outils de suivi et de communication, HEADERPOP s'engage à tenir le client informé tout au long du processus de réalisation.

Le client sera habilité à consulter l'espace de travail en ligne durant l'élaboration d'un site ou d'une application, et est assuré d'un suivi complet et personnalisé de chacune de ses commandes.

HEADERPOP restera à disposition du client pour le conseiller et répondre à ses questions techniques liées au site internet et à tout autre service commandé.

Dans le cadre d'un abonnement HEADERSOFT le client bénéficie d'un ensemble de service déterminé précisément dans l'offre d'abonnement.

### **16. Droits d'auteur**

Le Client certifie que le « matériel » (photos, vidéos, sons...) utilisé ou fourni à HEADERPOP pour utilisation est libre de droits, qu'il n'est pas illégal et ne viole en aucune façon les droits de tierce partie. Le Client indemniserà HEADERPOP en cas de réclamation de tierce partie concernant l'utilisation qu'il a faite des services créés par HEADERPOP. HEADERPOP ne sera pas tenu responsable des dégâts encourus par un utilisateur à la suite d'une modification du site apportée par le Client ou un utilisateur en dehors du personnel de HEADERPOP.

Le client assume l'entière responsabilité de tout litige pouvant résulter d'une utilisation violant les droits de copyright de tierce partie. Il ne pourra en aucune manière mettre en cause HEADERPOP et assumera toutes plaintes, jugements et paiements que pourraient subir la société HEADERPOP à cause de cette violation.

### **17. Droits de propriété intellectuelle**

L'auteur d'une œuvre littéraire ou artistique a seul le droit de la reproduire ou d'en autoriser la reproduction, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, qu'elle soit directe ou indirecte, provisoire ou permanente, en tout ou en partie.

Ce droit comporte notamment le droit exclusif et non aliénable d'en autoriser l'adaptation. Le droit à l'intégrité, ou droit au respect de l'œuvre, permet à l'auteur de s'opposer à toute modification ou déformation de son œuvre.

Ainsi les codes sources des logiciels et des développements informatiques sur mesure ainsi que les fichiers sources des réalisations graphiques ne sont pas inclus dans les prestations facturées. Ils pourront être fournis sur demande et feront l'objet d'une facturation complémentaire.

Ainsi certains droits patrimoniaux (reproduction, diffusion, cession) pourront être cédés contre facturation et par l'intermédiaire d'un contrat de cession de droit qui en stipulera les conditions.

Les droits patrimoniaux des œuvres vidéo, photos, graphiques, logiciels sont à négocier en complément du devis initial qui prévoit la réalisation de l'œuvre dans le cadre limitée à la communication du client. Le client ne peut donc pas céder ou modifier l'œuvre sans l'autorisation de l'auteur.

### **18. En cas de litige**

La présente convention sera régie et interprétée suivant les lois de l'endroit où est situé le siège social de HEADERPOP sans égard aux dispositions en matière de conflit des lois qui s'y appliquent. Par les présentes, les parties acquiescent de manière irrévocable et sans condition à la compétence juridictionnelle de tous les tribunaux compétents à siéger en appel desdits tribunaux de première instance.

### **19. Force majeure**

HEADERPOP n'est pas responsables notamment en cas d'incendie, de maladie, d'inondations, de vol, d'interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées, ainsi que les grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche de la société, telles que les grèves des transports, des services postaux... La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles établies entre le client et HEADERPOP.

### **20. Application des Conditions Générales de Vente**

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des services et/ou produits proposés à la vente par la société HEADERPOP pour le "client". Le fait pour une personne physique ou morale de commander un service ou produit emporte acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente. Elles seront jointes aux conditions spécifiques du contrat du Client et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version et sur les propres conditions d'achat ou autres du Client.

HEADERPOP offre des services de développement / hébergement de sites web / composants Internet dits services web comportant plusieurs rubriques dénommées et découpées en modules, ainsi que diverses options, d'autre part HEADERPOP propose également des services de création et conception graphique et de communication visuelle et des prestations de conseils.